

# Ofi Invest ESG Equilibre Euro R

FR0013247392

27/02/2026

Commercialisé en FR

Étoiles Six Financial Information<sup>(2)(3)</sup>

Diversifiés euro - allocation mixte

Gestion Diversifiée

## Orientation de gestion

Ce fonds diversifié flexible investit principalement sur des supports obligataires et actions de la zone euro avec une exposition aux actions comprise entre 0% et 60%.

En complément de l'analyse fondamentale, l'équipe de gestion intègre des critères extra financiers, afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille.

## Principales caractéristiques

Date de création de la part  
**03/05/2017**

Date de lancement de la part  
**03/05/2017**

Société de gestion  
**Ofi Invest Asset Management**

Forme juridique  
**FCP**

Classification AMF  
**Fonds mixte**

Affectation du résultat  
**Capitalisation**

Fréquence de valorisation  
**Journalière**

Ticker Bloomberg  
**OFRERCE FP**

Publication des VL  
**www.ofi-invest-am.com**

Frais de gestion maximum TTC  
**1,55%**

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation  
**1,51%**

Indice de référence  
**47 % BofA Merrill Lynch Euro Government Index + 30 % EURO STOXX® + 23 % Markit iBoxx Euro Liquid Corporates Overall**

|                        |           |
|------------------------|-----------|
| ▶ Actif net du fonds   | 368,95 M€ |
| ▶ Actif net de la part | 1,26 M€   |
| ▶ Valeur liquidative   | 114,39 €  |

|                                        | Fonds | Indice |
|----------------------------------------|-------|--------|
| ▶ Performance mensuelle <sup>(1)</sup> | 2,08% | 1,85%  |

### Gérants



Magali Habets



Jean-François Fossé

Les équipes sont susceptibles d'évoluer

### Profil de risque<sup>(3)</sup>



### Durée de placement recommandée

3 ans

### SFDR<sup>(3)</sup> Article 8

|                               | Fonds  | Univers |
|-------------------------------|--------|---------|
| ▶ Notation ESG <sup>(3)</sup> | 7,03   | 6,96    |
| ▶ Couverture note ESG         | 99,39% | 99,93%  |

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. L'indice de référence est calculé dividendes/coupons inclus. (2) Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

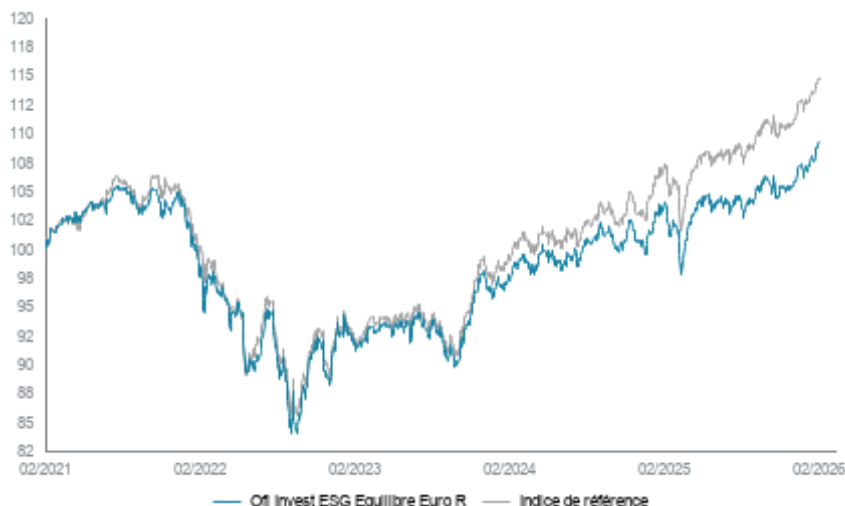
# Ofi Invest ESG Equilibre Euro R

FR0013247392

27/02/2026

Performances & risques

## Évolution de la performance<sup>(1)</sup>(base 100 au 26/02/2021)



## Performances cumulées<sup>(1)</sup>

| En %      | Fonds | Indice | Relatif |
|-----------|-------|--------|---------|
| Da*       | 3,30  | 3,23   | 0,06    |
| 1 mois    | 2,08  | 1,85   | 0,23    |
| 3 mois    | 3,57  | 3,60   | -0,03   |
| 6 mois    | 5,61  | 6,20   | -0,58   |
| 1 an      | 5,29  | 7,18   | -1,88   |
| 2 ans     | 12,33 | 15,86  | -3,53   |
| 3 ans     | 19,19 | 24,78  | -5,59   |
| 5 ans     | 9,33  | 14,84  | -5,51   |
| 8 ans     | 13,79 | 28,73  | -14,94  |
| Lancement | 14,39 | 30,02  | -15,63  |

\*Da : début d'année

## Performances annuelles<sup>(1)</sup>

| En %    | 2016 | 2017 | 2018  | 2019  | 2020  | 2021  | 2022   | 2023  | 2024  | 2025  |
|---------|------|------|-------|-------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|
| Fonds   | -    | -    | -7,56 | 8,39  | 2,99  | 4,40  | -15,34 | 10,63 | 3,22  | 5,06  |
| Indice  | -    | -    | -3,58 | 12,53 | 3,69  | 4,48  | -15,31 | 10,82 | 4,51  | 7,76  |
| Relatif | -    | -    | -3,98 | -4,14 | -0,70 | -0,08 | -0,03  | -0,19 | -1,29 | -2,70 |

## Performances mensuelles<sup>(1)</sup>

| %    | Jan. | Févr. | Mars  | Avr.  | Mai   | Juin  | Juil. | Août  | sept. | Oct.  | Nov.  | Déc.  |
|------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 2022 |      | -3,34 | -0,98 | -1,86 | -1,02 | -5,33 | 5,10  | -5,08 | -5,08 | 3,24  | 4,24  | -3,53 |
| 2023 | 4,84 | -0,84 | 1,46  | 0,53  | -0,55 | 0,84  | 0,79  | -0,69 | -2,73 | -0,84 | 4,42  | 3,17  |
| 2024 | 0,09 | -0,20 | 2,18  | -1,46 | 0,93  | -0,88 | 1,93  | 0,72  | 1,06  | -1,85 | 1,38  | -0,63 |
| 2025 | 1,62 | 1,42  | -2,68 | 1,45  | 1,91  | -0,53 | -0,02 | -0,37 | 1,12  | 1,09  | -0,23 | 0,26  |
| 2026 | 1,19 | 2,08  |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |

## Principaux indicateurs de risques<sup>(3)</sup>

| En %      | Volatilité |        | Perte Maximale |        | Délai de recouvrement |        | Tracking error | Ratio d'info | Ratio de sharpe | Bêta | Alpha |
|-----------|------------|--------|----------------|--------|-----------------------|--------|----------------|--------------|-----------------|------|-------|
|           | Fonds      | Indice | Fonds          | Indice | Fonds                 | Indice |                |              |                 |      |       |
| 1 an      | 5,36       | 5,22   | -5,78          | -5,34  | 37                    | -      | 0,84           | -2,11        | 0,58            | 1,09 | -0,05 |
| 3 ans     | 5,55       | 5,93   | -6,01          | -5,34  | 40                    | -      | 0,82           | -1,90        | 0,51            | 1,03 | -0,03 |
| 5 ans     | 6,83       | 6,51   | -20,23         | -19,24 | 1087                  | -      | 1,55           | -0,73        | -0,02           | 1,03 | -0,02 |
| 8 ans     | 7,53       | 7,09   | -20,23         | -19,24 | 1087                  | -      | 1,82           | -0,92        | 0,08            | 1,04 | -0,03 |
| Lancement | 5,36       | -      | -20,23         | -      | 1087                  | -      | 1,66           | -0,93        | 0,09            | 1,03 | -0,03 |

Source : Six Financial Information

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois et prend en compte les coupons/dividendes. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

## Ofi Invest ESG Equilibre Euro R

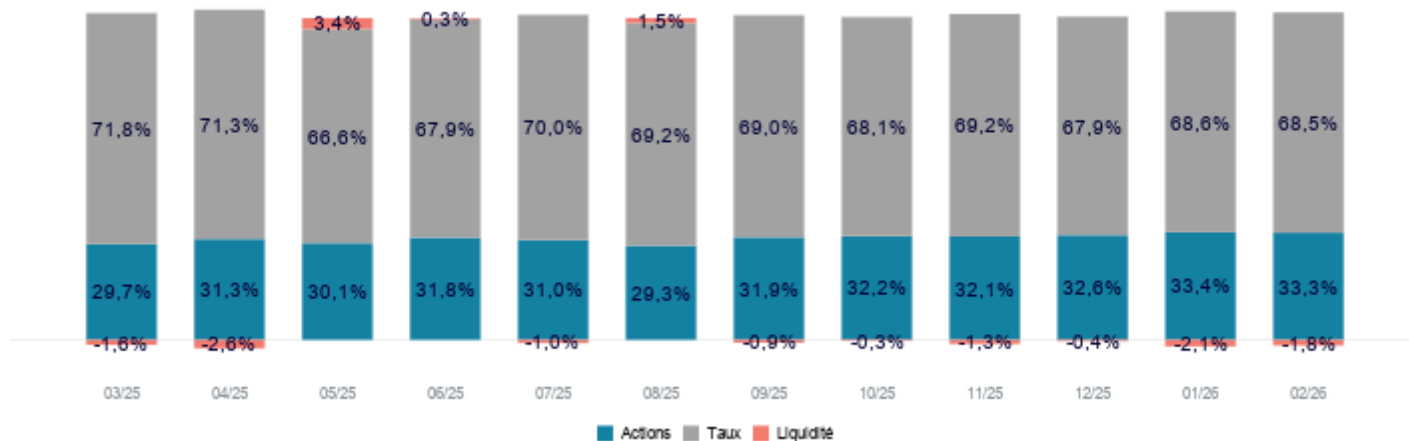
FRO013247392

27/02/2026

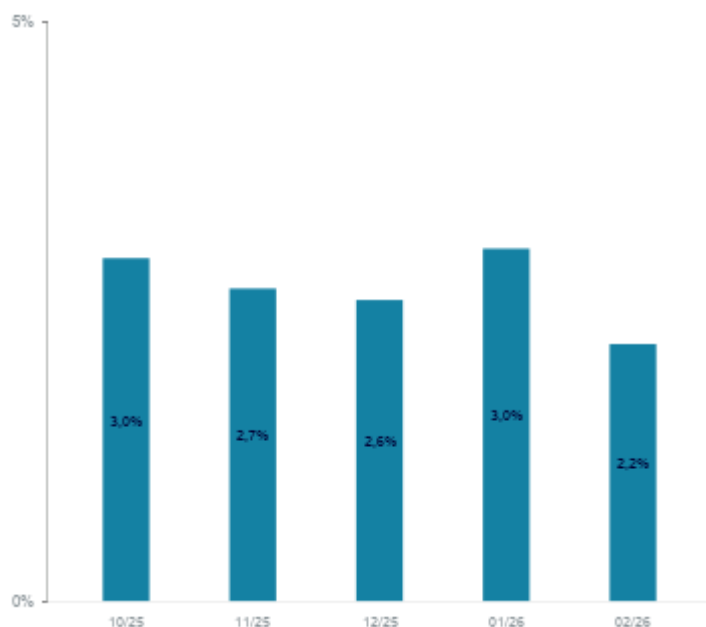


Structure du  
portefeuille

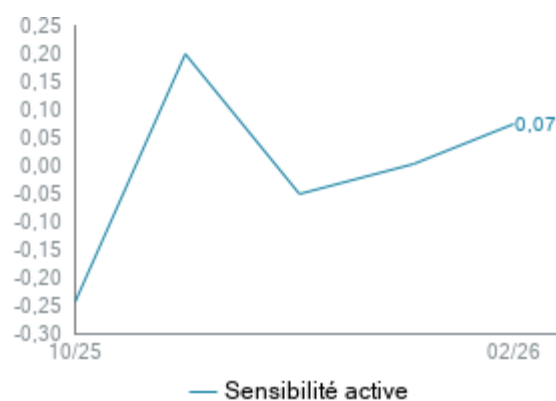
### Allocation historique sur 1 an glissant (en exposition)



### Evolution position active sur les actions



### Evolution position active sur les taux



### Principaux indicateurs<sup>(3)</sup>

|                       | Fonds |
|-----------------------|-------|
| Sensibilité Fonds     | 4,59  |
| Taux de rendement (%) | 2,19  |

### Exposition par devise du portefeuille globale

| En % | Fonds |
|------|-------|
| EUR  | 100,0 |

### Exposition par zone géographique

| En %             | Fonds |
|------------------|-------|
| Europe           | 97,1  |
| Amérique du Nord | 3,7   |
| Monde            | 1,7   |
| Autres           | 1,4   |
| Océanie          | 0,6   |
| Japon            | 0,4   |
| Liquidités       | 0,3   |

(3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

## Ofi Invest ESG Equilibre Euro R

FR0013247392

27/02/2026



### ► Commentaire de gestion

Le mois de février s'achève dans un climat contrasté, entre résilience des économies développées et montée des tensions au Moyen-Orient. Aux États-Unis, la Cour suprême a jugé illégaux les tarifs douaniers de Donald Trump, qui a aussitôt instauré un nouveau tarif global de 10 %. L'incertitude demeure sur le remboursement potentiel des importateurs, pour un montant pouvant atteindre 170 milliards de dollars. Parallèlement, l'inflation reste au-dessus de la cible de la Fed (+2,4 % en janvier) et le marché du travail demeure robuste, limitant les arguments en faveur d'une baisse rapide des taux. Les marchés ont aussi été perturbés par les interrogations sur l'impact futur de l'intelligence artificielle dans les grandes entreprises technologiques. Le mois s'est clos sur une attaque conjointe des États-Unis et d'Israël contre l'Iran, dont les effets financiers ne seront visibles qu'en mars.

Dans la zone euro, l'environnement se stabilise sans s'affermir. La BCE a maintenu ses taux, soutenue par une inflation en nette décélération (1,66 % en janvier pour l'indice harmonisé) et une croissance modérée (+1,3 % sur un an). Le PMI composite, légèrement au-dessus de 51, signale une expansion fragile. Christine Lagarde a insisté sur la solidité de l'euro et les incertitudes liées aux droits de douane, tout en évitant de donner des indications sur la trajectoire monétaire. En France, l'adoption du budget 2026 met fin à une période d'instabilité politique, tandis que François Villeroy de Galhau quittera la Banque de France en juin. Des rumeurs évoquent un départ anticipé de Christine Lagarde, qu'elle dément.

Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a maintenu son taux directeur à 3,75 %, avec un ton plus accommodant qu'attendu. Les marchés anticipent désormais deux baisses de taux d'ici la fin de l'année, sur fond de croissance décevante (+0,1 % au quatrième trimestre) et d'un marché du travail moins dynamique. L'inflation recule à 3 %.

Au Japon enfin, la large victoire du parti conservateur de la Première ministre Takaichi a rassuré les marchés. La nomination de deux conseillers « reflationnistes » à la Banque du Japon confirme une orientation monétaire et budgétaire expansionniste, destinée à soutenir la croissance et à modérer le rythme des hausses de taux.

Ce contexte a été favorable aux marchés de taux, et deux tendances fortes se sont dégagées : un rallye sur la duration et un aplatissement des courbes. Ainsi, le taux à 10 ans allemand recule de 20 points de base sur le mois et s'établit à 2,65 %. Le taux américain progresse, lui, de 30 points de base et termine le mois à 3,95 %. Le rendement des taux longs japonais augmentent également de 30 points de base, tandis que les maturités les plus courtes restent proches de leurs niveaux de début de mois. Le taux à 10 ans britannique progresse lui aussi de 30 points de base sur la période.

En février, le fonds a tiré parti de son exposition à la duration, centrée sur les parties longues de la courbe. La duration active du portefeuille a été réduite au cours du mois, passant de 0,60 année à 0,40 année, afin de prendre profit sur des niveaux de taux attractifs. Nous avons ouvert une position longue en linker espagnol dans une optique défensive. Nous avons également réduit notre sous exposition à l'Italie pour la remettre en ligne avec notre indice, dans une logique de gestion du risque. Les principales convictions du fonds, en particulier les maturités longues de la Slovaquie et de l'Union européenne, ont particulièrement bien fonctionné ce mois-ci.

## Ofi Invest ESG Equilibre Euro R

FR0013247392

27/02/2026

### ► Caractéristiques additionnelles

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                              |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date de création du fonds       | 22/12/2000                                                                                                                                                                                                                                   |
| Principaux risques              | L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : <a href="https://www.ofi-invest-am.com/fr">https://www.ofi-invest-am.com/fr</a> . |
| Date dernier détachement        | -                                                                                                                                                                                                                                            |
| Montant net dernier détachement | -                                                                                                                                                                                                                                            |
| Commissaires aux comptes        | Aplitec                                                                                                                                                                                                                                      |
| Devise                          | EUR (€)                                                                                                                                                                                                                                      |
| Limite de souscription          | 10:00                                                                                                                                                                                                                                        |
| Limite de rachat                | 10:00                                                                                                                                                                                                                                        |
| Règlement                       | J + 2                                                                                                                                                                                                                                        |
| Investissement min. initial     | 1 Part                                                                                                                                                                                                                                       |
| Investissement min. ultérieur   | Néant                                                                                                                                                                                                                                        |
| Libellé de la SICAV             | -                                                                                                                                                                                                                                            |
| Libellé du compartiment         | -                                                                                                                                                                                                                                            |
| Valorisateur                    | Société Générale Paris                                                                                                                                                                                                                       |
| Dépositaire                     | Société Générale Paris                                                                                                                                                                                                                       |

# Ofi Invest ESG Equilibre Euro R

FR0013247392

27/02/2026

Glossaire

|                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ALPHA              | L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.                                                                                                                                 | BETA                  | Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | DÉLAI DE RECouvreMENT | Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.                                                                                                                                                                                                               |
| SPREAD MOYEN       | Le spread moyen d'un fonds correspond à l'écart moyen de rendement entre les obligations détenues par le fonds et un indice de référence (souvent les obligations d'État). Il reflète le niveau de risque pris par le fonds par rapport à des titres considérés comme sans risque.                                                                    | SRI                   | Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.                                                                                                                                                                                                                                         | SRRI                  | Le SRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». |
| SENSIBILITÉ CRÉDIT | La sensibilité crédit d'un fonds mesure la variation de sa valeur en fonction de l'évolution des spreads de crédit des obligations détenues. Elle indique l'exposition du fonds au risque de dégradation de la qualité de crédit des émetteurs.                                                                                                       | SENSIBILITÉ TAUX      | La sensibilité taux est un indicateur permettant de mesurer la variation, à la hausse ou à la baisse, d'un prix d'une obligation ou de la valeur liquidative d'un OPCVM obligataire, induite par une fluctuation des taux d'intérêt du marché de 1%.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | SFDR                  | La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.                                                                                                  |
| RATING MOYEN       | Le rating moyen d'un fonds correspond à la note de crédit moyenne pondérée des obligations détenues dans le portefeuille. Il reflète la qualité de crédit globale du fonds : plus le rating est élevé, plus le risque de défaut est faible.                                                                                                           | RATIO D'INFORMATION   | Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.                                                                                                                                                                                                                                                                                       | RATIO DE SHARPE       | Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.                                                                                                                                                                                   |
| DURATION           | La durée d'une obligation correspond à la durée de vie moyenne actualisée des ses flux financiers (intérêt et capital) et s'exprime en années.                                                                                                                                                                                                        | ÉTOILES SIX FINANCIAL | La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus. | PERTE MAXIMALE        | La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.                                                                                                                                                         |
| TRACKING ERROR     | L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence. | VOLATILITE            | La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.                                                                                                                                             |                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

## Ofi Invest ESG Equilibre Euro R

FR0013247392

27/02/2026

### ► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com). Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.